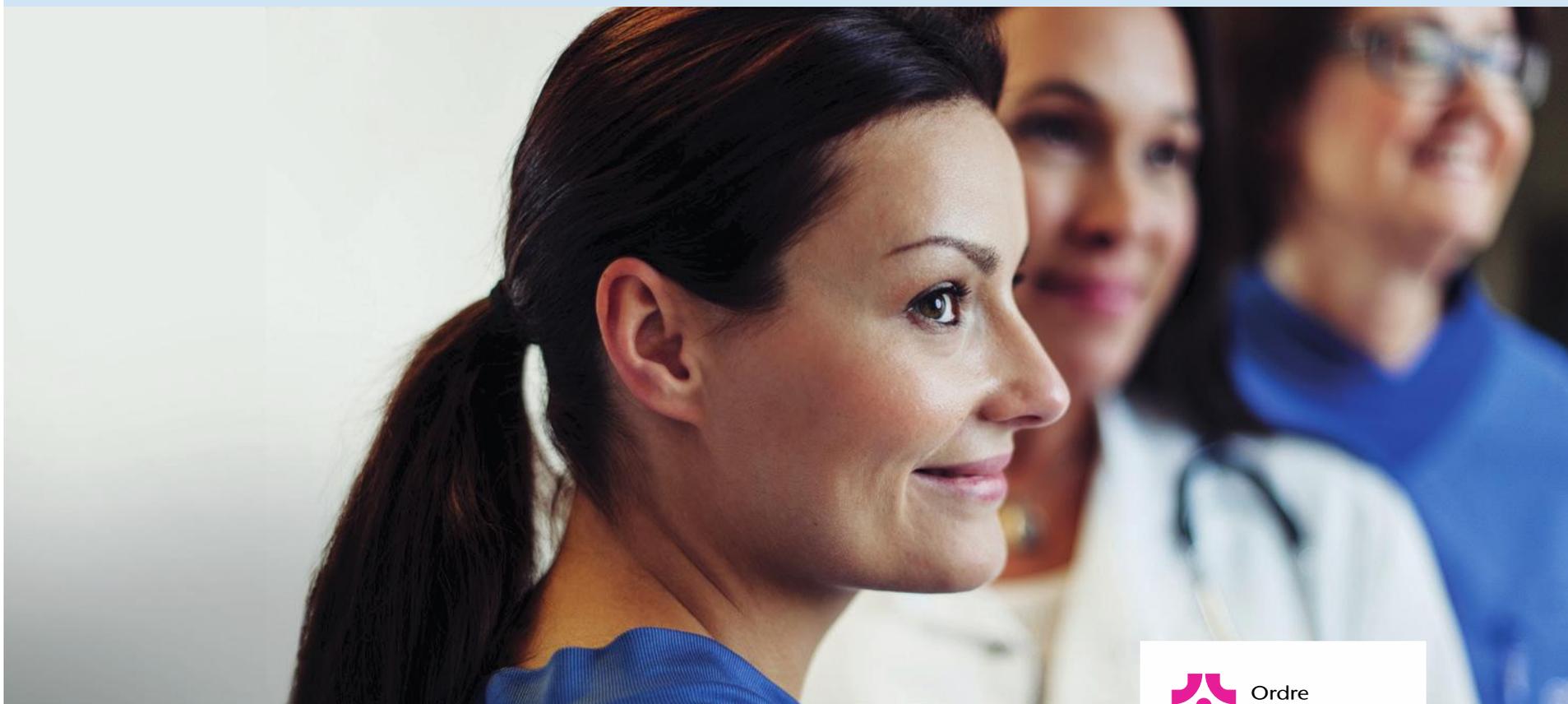


Portrait de la relève infirmière 2019-2020



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec



Réalisation

Rédaction et production

Daniel Marleau

Analyste intelligence d'affaires

Direction, Optimisation et performance

Conception graphique

Mario Paquette

Révision linguistique

Alexandre Roberge

Direction, Stratégie de marque et communications

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

Tél. : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048

Télééc. : 514 935-3770

inf@oiiq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

ISSN 1920-6860 (En ligne)

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2020

Tous droits réservés

Nota – Conformément à la politique rédactionnelle de l'OIIQ, le féminin est utilisé aux seules fins d'alléger le texte.

CODE - 7446 (19-20)

Table des matières

Introduction.....	5
Méthodologie.....	6
Faits saillants de la relève de 2019-2020.....	8
Permis d'exercice de la profession délivrés par l'OIIQ	8
Relève infirmières exerçant la profession au Québec	8
Rétention de la relève (2001-2002 à 2018-2019)	9
Particularités régionales.....	9

Permis d'exercice de la profession délivrés par l'OIIQ

Évolution du nombre de permis délivrés annuellement.....	10
Formation	11
Formation initiale	11
Poursuite de la formation au baccalauréat	12
Données démographiques.....	13
Âge moyen	13
Proportion des hommes	14
Inscription au Tableau et intégration sur le marché du travail	15
Portrait de l'ensemble des titulaires de permis	15
Taux d'emploi selon la formation initiale	16
Taux d'emploi selon le temps écoulé depuis l'obtention du permis	17

Infirmières et infirmiers de la relève exerçant la profession au Québec

Statut d'emploi.....	18
Secteur d'emploi.....	19
Domaine de pratique	20

Rétention des infirmières et des infirmiers de la relève

Rétention de la relève de 2001-2002 à 2018-2019	21
---	----

Annexes

Annexe 1 Découpage régional.....	22
Annexe 2 Déclaration annuelle – domaine de pratique.....	23
Annexe 3 Secteur d'emploi.....	25

Portraits régionaux

Annexe 4 Poursuite de la formation au baccalauréat, par région du lieu d'exercice	26
Annexe 5 Infirmières et infirmiers de la relève embauchés par région	27
Annexe 6 Statut d'emploi, par région du lieu d'exercice.....	28
Annexe 7 Rétention de la relève, par région du lieu d'exercice.....	29

Table des matières (suite)

Liste des tableaux

Tableau 1	Nombre de permis d'exercice délivrés par l'OIIQ, de 2015-2016 à 2019-2020.....	10
Tableau 2	Proportion de la relève de 2001-2002 à 2018-2019 inscrite au Tableau de l'OIIQ, selon le nombre d'années depuis l'obtention du permis d'exercice	21

Liste des graphiques

Graphique 1	Formation initiale des titulaires de permis délivrés de 2015-2016 à 2019-2020.....	11
Graphique 2	Proportion des titulaires d'un DEC 180.A0 inscrits au baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC), permis délivrés de 2010-2011 à 2019-2020	12
Graphique 3	Âge moyen au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon le sexe et selon l'origine des diplômés, permis délivrés de 2015-2016 à 2019-2020	13
Graphique 4	Proportion des hommes parmi les titulaires de permis, selon la formation initiale, permis délivrés de 2015-2016 à 2019-2020.....	14
Graphique 5	Nombre de permis délivrés, de titulaires de permis inscrits au Tableau et de titulaires ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, de 2010-2011 à 2019-2020.....	15

Graphique 6	Taux d'emploi des titulaires de permis au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon la formation initiale, de 2015-2016 à 2019-2020.....	16
Graphique 7	Taux d'emploi des titulaires de permis, selon le temps écoulé depuis l'obtention du permis, de 2012-2013 à 2019-2020	17
Graphique 8	Statut d'emploi, relève de 2015-2016 à 2019-2020 et ensemble de l'effectif en 2019-2020	18
Graphique 9	Secteur d'emploi, relève de 2015-2016 à 2019-2020 et ensemble de l'effectif en 2019-2020	19
Graphique 10	Domaine de pratique, relève de 2018-2019 et de 2019-2020 et ensemble de l'effectif en 2019 2020	20

Introduction

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) est un ordre professionnel régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (RLRQ, chapitre I-8) et par le *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26). Sa mission principale est d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession infirmière. L'OIIQ a également pour mandats de promouvoir une pratique infirmière de qualité et de contribuer au maintien des compétences de ses membres.

Dans le cadre de sa mission, l'OIIQ délivre des permis d'exercice aux diplômés des programmes de formation initiale offerts par les établissements d'enseignement collégial ou universitaire du Québec. Les futures titulaires doivent satisfaire aux autres exigences légales du système professionnel et de la profession¹, notamment réussir l'examen professionnel, pour obtenir leur permis d'exercice. Des permis sont également délivrés aux diplômés de l'extérieur du Québec selon diverses modalités qui peuvent ou non inclure la réussite de l'examen professionnel².

Au Québec, toute personne qui utilise le titre d'infirmière ou d'infirmier ou qui exerce des activités réservées à cette profession doit non seulement être titulaire d'un permis d'exercice, mais également être membre en règle de l'OIIQ, c'est-à-dire s'inscrire annuellement (pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante) au « Tableau des membres » ou « Tableau ». Lors de leur inscription au Tableau, les membres répondent à une série de questions qui permettent à l'OIIQ d'assurer son mandat de protection du public, mais aussi de suivre l'évolution de la main-d'œuvre infirmière au Québec.

La présente publication porte sur les infirmières et infirmiers qui ont obtenu leur permis d'exercice entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 et qui sont désignés par les expressions « infirmières et infirmiers de la relève »,

« relève infirmière » ou simplement « relève ». Pour illustrer l'évolution de la situation, cette relève est comparée avec celles des quatre années précédentes, soit 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019. Au besoin, des années antérieures peuvent être ajoutées afin de mieux illustrer l'évolution.

Le *Portrait de la relève infirmière 2019-2020* se divise en trois chapitres. Le premier présente l'évolution du nombre de titulaires de permis d'exercice délivrés par l'OIIQ depuis 2015-2016, leurs caractéristiques démographiques, leur formation et leur taux d'intégration sur le marché du travail. Le deuxième décrit les caractéristiques de l'emploi des infirmières et infirmiers de la relève qui travaillaient au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis³. Dans certains cas, la relève de 2019-2020 est comparée avec l'ensemble de l'effectif infirmier en 2019-2020. Le dernier chapitre aborde la question de la rétention de la relève infirmière jusqu'à cinq ans après l'entrée dans la profession. Enfin, on trouve en annexe le portrait selon les régions administratives du Québec (à l'exception du Nord-du-Québec, puisque cette région compte moins de 10 infirmières et infirmiers de la relève par an).

En plus des annexes régionales, ce rapport est accompagné de fascicules qui présentent un portrait complet et détaillé de chacune des dix-sept régions administratives du Québec, regroupées selon les douze sections ou ordres régionaux de l'OIIQ (voir [Découpage régional, annexe 1](#)). Ces douze portraits régionaux sont disponibles en ligne sur le site Web de l'OIIQ sur [la même page](#) que le présent document, de même que sur [la page des ordres infirmiers régionaux](#) respectifs sous la rubrique « Actualités régionales ».

Les informations ainsi recueillies sont très utiles pour caractériser l'offre des services infirmiers disponibles et pour dégager les tendances à moyen terme de l'évolution de la relève infirmière, notamment en matière d'attraction, de rétention et de formation du personnel infirmier.

1 Voir le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* (c. I-8, r. 13).

2 Consultez les modalités de délivrance du permis d'exercice aux infirmières et infirmiers diplômés hors Québec sur le [site Web de l'OIIQ](#).

3 Par exemple, la situation d'emploi de la relève de 2015-2016 est celle au 31 mars 2016 et non au 31 mars 2020. À noter que les titulaires de permis qui ne s'inscrivent pas au Tableau avant la fin de l'année de délivrance du permis ne sont pas considérés dans ce chapitre.

Méthodologie

Collecte et traitement des données

Dossier permanent des titulaires de permis

Quelques-unes des données présentées dans cette publication sont générées à partir d'informations consignées par l'OIIQ dans le dossier permanent des titulaires de permis au moment de sa délivrance.

- **année du permis** – selon la date de délivrance du permis (du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante);
- **âge, au 31 mars de l'année d'obtention du permis** – selon la date de naissance;
- **formation initiale** – selon le programme de formation ayant mené à l'obtention du permis :
 - collégiale 180.A0 (programme régulier);
 - collégiale 180.B0 (programme pour les infirmières auxiliaires);
 - universitaire (baccalauréat initial ou maîtrise initiale);
 - formation hors Québec (pour les infirmières et infirmiers qui n'ont pas fait leur formation au Québec);
- **sexe.**

Déclaration annuelle

Les données sur les infirmières et infirmiers de la relève exerçant la profession au Québec ont été fournies par ces derniers lorsqu'ils se sont inscrits au Tableau de l'OIIQ. À noter que tous les membres doivent remplir leur déclaration annuelle en ligne.

En 2018-2019, l'OIIQ a procédé à une refonte de sa déclaration annuelle, notamment en ce qui a trait aux choix de réponses pour les variables « fonction principale » et « domaine de pratique ». Par conséquent, la comparaison avec les données des années antérieures à 2018-2019 n'est pas convenable.

Données fournies par les infirmières et infirmiers de la relève

Certaines données découlent directement des réponses transmises par les membres au moyen de codes sur la déclaration annuelle. Une seule réponse est possible.

- **statut d'emploi** – cette variable est rapportée telle que déclarée par les infirmières et infirmiers de la relève; toutefois, dans certains cas, des membres pourraient avoir répondu à cette question en fonction du nombre réel d'heures travaillées, plutôt qu'en fonction de leur statut d'emploi véritable;
- **domaine de pratique** – à l'exception des domaines spécifiques « médecine/chirurgie » et « gériatrie/soins de longue durée », les autres domaines de pratique⁴ ont été regroupés selon quatre grandes catégories :
 - soins critiques : soins d'urgence et soins intensifs;
 - soins en santé mentale : soins en santé mentale spécialisés et ultraspécialisés et soins en santé mentale de première ligne;
 - soins en périnatalité : salle d'accouchement et unité mère-enfant/soins postnataux;
 - tous les autres domaines : tous les autres domaines de pratique spécifiques;
- **fonction principale** – puisque la presque totalité des infirmières et infirmiers de la relève (plus de 95 %) exerce des fonctions cliniques en soins directs aux patients, les données colligées au moyen de cette question ne sont pas présentées dans ce rapport.

4 L'ensemble des choix de réponse à la question « domaine de pratique » apparaissant sur la déclaration annuelle est présenté à l'[annexe 2](#).

Méthodologie

Collecte et traitement des données (suite)

Données générées par l'OIIQ

Les autres données présentées dans cette publication sont générées ou créées par l'OIIQ à partir d'informations nominatives ou codées déclarées par les membres :

- **région du lieu d'exercice** – générée à partir de l'adresse du lieu d'exercice principal déclaré par les infirmières et infirmiers de la relève lors leur inscription au Tableau (voir [Découpage régional, annexe 1](#)); pour ceux et celles qui déclarent travailler pour une agence de placement ou de soins, l'adresse réelle où ils exercent n'est pas connue de l'OIIQ; en effet, la région où est situé le bureau administratif ou le siège social de l'agence, leur employeur, n'est pas nécessairement la même que celle où ces membres exercent; en outre, plusieurs agences font affaire avec des clients situés dans d'autres régions que celle où est situé leur bureau; par conséquent, la région de résidence de ces personnes est plus fiable et est celle qui est utilisée comme région du lieu d'exercice, plutôt que la région de l'agence;
- **secteur d'emploi** – généré à partir du nom de l'organisation où les infirmières et infirmiers de la relève déclarent exercer la profession et en fonction de l'information contenue dans la banque des organisations et tenue à jour par l'OIIQ; tous les noms des organisations déclarées sont saisis dans cette banque et une catégorie leur est attribuée; pour les besoins de cette publication, ces catégories sont regroupées sous les trois secteurs suivants (voir [annexe 3](#)) :
 - réseau de la santé et des services sociaux (RSSS);
 - agence de placement de personnel infirmier ou de soins;
 - autre secteur d'emploi.

Autre source de données

- **poursuite de la formation au baccalauréat** – la proportion des titulaires d'un DEC qui s'inscrivent au baccalauréat en sciences infirmières est établie à partir des listes d'inscriptions au baccalauréat (cheminement DEC-BAC), après la date limite d'abandon sans échec, transmises à la Direction, Admissions et registrariat, OIIQ, par les universités québécoises offrant ce programme de formation.

Pour toute question concernant la méthodologie ou la signification des données contenues dans cette publication, veuillez contacter Daniel Marleau par courriel à daniel.marleau@oiiq.org, ou par téléphone au 514 935-2501 ou 1 800 363-6048, poste 228.

Faits saillants de la relève de 2019-2020

Permis d'exercice de la profession délivrés par l'OIIQ

Nombre de permis

- 4 183 permis d'exercice de la profession délivrés en 2019-2020.
 - 290 permis de plus que l'année précédente.

Formation

- 2 680 diplômés collégiaux (64 % des titulaires de permis).
- 615 titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise initiale (15 % des titulaires de permis).
- 888 diplômés hors Québec (21 % des titulaires de permis)
 - 43 % proviennent de France ou d'une autre province canadienne où la formation initiale est reconnue équivalente au baccalauréat.
- 53 % des titulaires d'un DEC 180.A0 se sont inscrits au baccalauréat en sciences infirmières au cours de l'année.
 - Diminution de 4 points de pourcentage du taux de poursuite de la formation au baccalauréat par rapport à la relève de 2018-2019.

Âge moyen

- 28,5 ans, soit la première fois où cette statistique dépasse 28 ans.
 - Les infirmiers de la relève diplômés du Québec sont environ 3 ans plus âgés que leurs consœurs.
 - Les diplômés hors Québec sont de 6 à 8 ans plus âgés que les diplômés du Québec lorsqu'ils obtiennent leur permis au Québec.

Proportion des hommes

- 13,1 % de la relève sont des hommes.
 - Taux légèrement plus élevé chez la relève titulaire d'un baccalauréat que d'un DEC.
 - Taux plus élevé chez la relève diplômée hors Québec, soit entre 19 et 23 %, selon l'année.

Intégration de la profession au Québec

- 3 621 infirmières et infirmiers de la relève exercent la profession au Québec, soit 86,6 % des titulaires de permis délivrés en 2019-2020.
 - Stabilité du taux d'intégration sur le marché de l'emploi au cours de la dernière année.
 - Taux d'emploi plus élevé chez les diplômés universitaires (94 %) que chez les diplômés collégiaux (89 %).

Relève infirmière exerçant la profession au Québec

Situation d'emploi

- 32 % de la relève travaillent à temps complet, 59 %, à temps partiel, et 9 %, sur une base occasionnelle.
 - Augmentation du taux d'emploi à temps complet de 6 points par rapport à 2018-2019.

Secteur d'emploi

- 95 % de la relève travaillent dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.
- 2,1 % de la relève travaillent par l'intermédiaire d'une agence.

Domaine de pratique

- 44 % de la relève exercent en médecine/chirurgie.
- 13 % exercent en gériatrie/soins de longue durée.
- 12 % exercent en soins critiques.
- 7 % exercent en périnatalité.
- 6 % exercent en soins en santé mentale.

Faits saillants de la relève de 2019-2020 (suite)

Rétention de la relève (2001-2002 à 2018-2019)

- Neuf infirmières et infirmiers de la relève sur dix, en moyenne, sont toujours inscrits au Tableau de l'OIIQ cinq ans après l'obtention du permis.
 - Le taux de rétention atteint un sommet de 92 % pour les cohortes de 2006-2007 à 2008-2009.
 - Le taux de rétention diminue graduellement pour les cohortes suivantes, s'établissant à 87,5 % pour celle de 2013-2014.
 - On observe une remontée de 2 points de pourcentage pour la cohorte de 2014-2015 (dernière cohorte avec cinq ans d'ancienneté).

Particularités régionales

Infirmières et infirmiers de la relève embauchés par région

- Variation du nombre d'infirmières et infirmiers de la relève embauchés en 2019-2020 par rapport à 2018-2019.

<p>Augmentation ≥ 20 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Abitibi-Témiscamingue ○ Centre-du-Québec ○ Côte-Nord ○ Laurentides ○ Outaouais 	<p>Diminution ≥ 10 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Bas-Saint-Laurent ○ Chaudière-Appalaches
--	---

Situation d'emploi

- 32,3 % de la relève travaillent à temps complet en 2019-2020.

<p>35 % ou plus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Capitale-Nationale ○ Centre-du-Québec ○ Côte-Nord ○ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 	<p>25 % ou moins</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Abitibi-Témiscamingue ○ Estrie ○ Mauricie ○ Saguenay-Lac-Saint-Jean
---	--

Poursuite de la formation au baccalauréat

- 52,5 % de la relève titulaire d'un DEC (moyenne des 5 dernières années) sont inscrits au baccalauréat en sciences infirmières.

<p>60 % ou plus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Abitibi-Témiscamingue ○ Bas-Saint-Laurent ○ Capitale-Nationale ○ Chaudière-Appalaches 	<p>50 % ou moins</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre du Québec ○ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ○ Mauricie ○ Montérégie ○ Montréal ○ Outaouais
---	--

Rétention de la relève

- 74,1 % des infirmières et infirmiers de la relève embauchés de 2010-2011 à 2014-2015, en moyenne, exerçaient toujours dans la même région cinq ans plus tard.

<p>80 % ou plus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Abitibi-Témiscamingue ○ Bas-Saint-Laurent ○ Saguenay-Lac-Saint-Jean 	<p>75 % ou moins</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Capitale-Nationale ○ Estrie ○ Montréal ○ Laval ○ Outaouais
--	--

Évolution du nombre de permis délivrés annuellement

Le tableau 1 indique que l'OIIQ a délivré 4 183 permis d'exercice en 2019-2020, soit 290 de plus que l'année précédente. Il s'agit du nombre de permis le plus élevé enregistré à ce jour et de la première fois que le seuil des 4 000 permis est dépassé. Malgré quelques fluctuations annuelles, le nombre de nouveaux permis se maintient au-dessus de la barre des 3 000 depuis maintenant près de dix ans; ce seuil n'avait pas été atteint depuis la fin des années 1970.

Le nombre de permis devrait demeurer supérieur à 3 000 pour les trois prochaines années au moins, compte tenu du nombre d'étudiants actuellement inscrits dans un programme de formation initiale et d'infirmières et infirmiers diplômés de l'extérieur du Québec qui font une demande de reconnaissance d'équivalence de leur formation.

Tableau 1

Nombre de permis d'exercice délivrés par l'OIIQ, de 2015-2016 à 2019-2020

Année	Nombre de permis	Variation	
		Nombre	Pourcentage
• 2015-2016	3 879	368 ⁵	10,5 %
• 2016-2017	3 412	-485	-12,5 %
• 2017-2018	3 331	-78	-2,4 %
• 2018-2019	3 893	562	16,9 %
• 2019-2020	4 183	290	7,4 %

5 En 2014-2015, l'OIIQ a délivré 3 511 permis d'exercice.

Formation

Formation initiale

Le graphique 1 présente l'évolution du nombre de nouveaux titulaires de permis selon leur formation initiale. En 2019-2020, 2 509 diplômés du programme collégial régulier (180.A0) ont obtenu un permis d'exercice; ce nombre varie entre 2 733 et 2 169, selon l'année. Quant aux diplômés d'un programme de formation universitaire (baccalauréat ou maîtrise)⁶, leur nombre dépasse pour la première fois la barre des 600 en 2019-2020, soit 615. Les diplômés universitaires représentent entre 14 et 17 % de la relève, selon l'année (proportions non illustrées).

Le nombre de permis délivrés à des infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Québec a également atteint son plus haut niveau au cours de la dernière année, soit 888, ce qui dépasse largement le sommet de 731 atteint l'année précédente. Parmi les diplômés hors Québec, on compte 326 infirmières et infirmiers diplômés de France où la formation initiale est reconnue comme étant équivalente au baccalauréat, ainsi que 52 diplômés d'une autre province canadienne où la norme d'entrée dans la profession est le baccalauréat (données non illustrées). Ainsi, avec les 615 diplômés du baccalauréat ou de la maîtrise initiale, la proportion des titulaires de permis délivrés en 2019-2020 qui ont une formation de niveau universitaire s'élève à 23,7 %⁷.

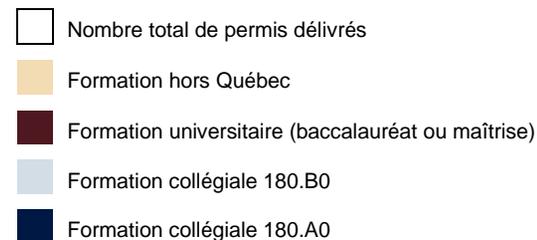
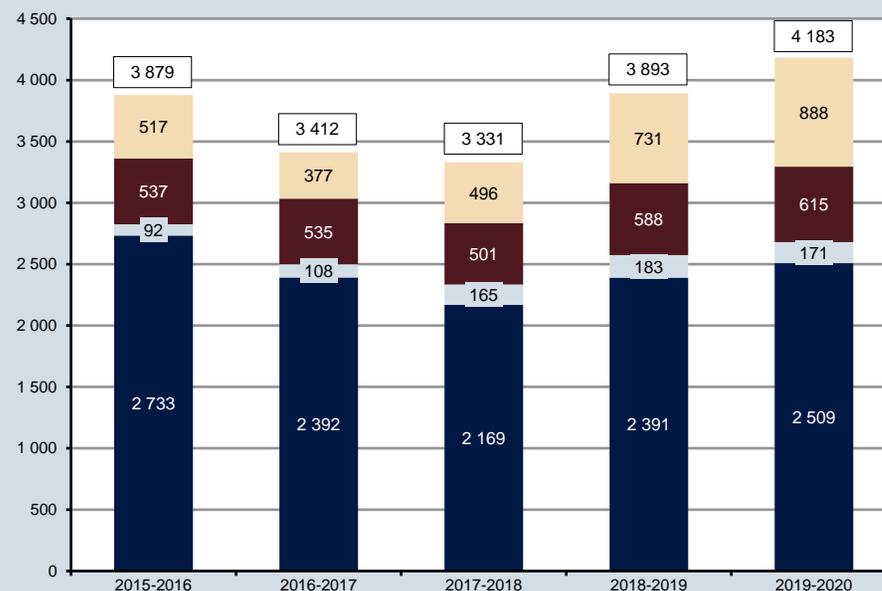
Enfin, le nombre de diplômés du programme collégial de soins infirmiers pour les infirmières auxiliaires (180.B0), bien qu'il demeure marginal, est en augmentation depuis quelques années. Ce nombre est de 171 en 2019-2020, soit juste sous le sommet de 183 atteint l'année précédente. Ces diplômés représentent entre 4 et 5 % de la relève depuis les trois dernières années (proportion non illustrée).

6 Ces diplômés ne comprennent pas les personnes qui ont obtenu un baccalauréat par le cheminement de formation intégrée DEC-BAC. Par ailleurs, on compte de 10 à 20 titulaires d'une maîtrise initiale par année, soit moins de 1 % de la relève.

7 Malgré que des personnes diplômées d'autres pays peuvent avoir fait leur formation initiale dans une université, ce renseignement n'est pas disponible puisque l'analyse des demandes d'équivalence porte seulement sur une comparaison avec la formation minimale permettant la délivrance d'un permis de l'OIIQ, soit le niveau collégial.

Graphique 1

Formation initiale des titulaires de permis délivrés de 2015-2016 à 2019-2020



Formation

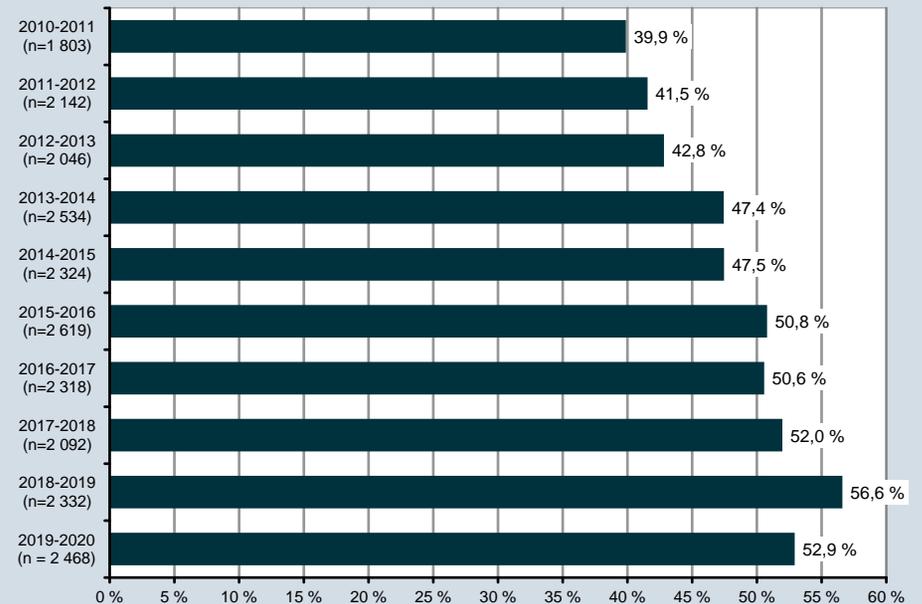
Poursuite de la formation au baccalauréat

Depuis 2004, les diplômés du programme collégial régulier (180.A0) ont la possibilité d'obtenir un baccalauréat en sciences infirmières en deux ans à l'intérieur du cheminement de formation infirmière intégrée DEC-BAC. Le graphique 2 montre que 52,9 % des infirmières et infirmiers de la relève de 2019-2020 titulaires d'un DEC (180.A0) sont inscrits dans ce cheminement⁸. Il s'agit d'une diminution de presque 4 points de pourcentage après le sommet de 56,6 % enregistré pour la relève de 2018-2019.

La proportion des titulaires d'un DEC qui poursuivent leur formation au baccalauréat dès leur entrée dans la profession a enregistré des hausses constantes à partir de 2010; toutefois, exception faite de 2018-2019, cette proportion semble plafonner depuis 2015-2016. À noter qu'on n'observe pas de différence significative du taux d'inscription au baccalauréat entre les infirmières et infirmiers de la relève qui ont de l'emploi et ceux qui n'en ont pas. Enfin, on note que moins de 10 % des titulaires d'un DEC s'inscrivent au baccalauréat plus d'un an après l'obtention de leur permis.

Graphique 2

Proportion des titulaires d'un DEC 180.A0 inscrits au baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC), permis délivrés de 2010-2011 à 2019-2020⁹



Annexe 4 – Poursuite de la formation au baccalauréat, par région du lieu d'exercice

⁸ Ces personnes étaient inscrites au baccalauréat à la session d'automne 2019 et/ou d'hiver 2020, selon les listes des inscriptions au baccalauréat (cheminement DEC-BAC), transmises à la Direction, Admissions et registrariat de l'OIIQ par les universités québécoises offrant ce programme de formation.

⁹ Ce graphique tient compte seulement des titulaires de permis inscrits au Tableau, puisqu'il s'agit d'une condition pour s'inscrire au baccalauréat. En outre, il ne tient pas compte de la relève qui s'inscrit au baccalauréat plus d'un an après l'entrée dans la profession, ni de celle qui s'inscrit dans une université à l'extérieur du Québec.

Données démographiques

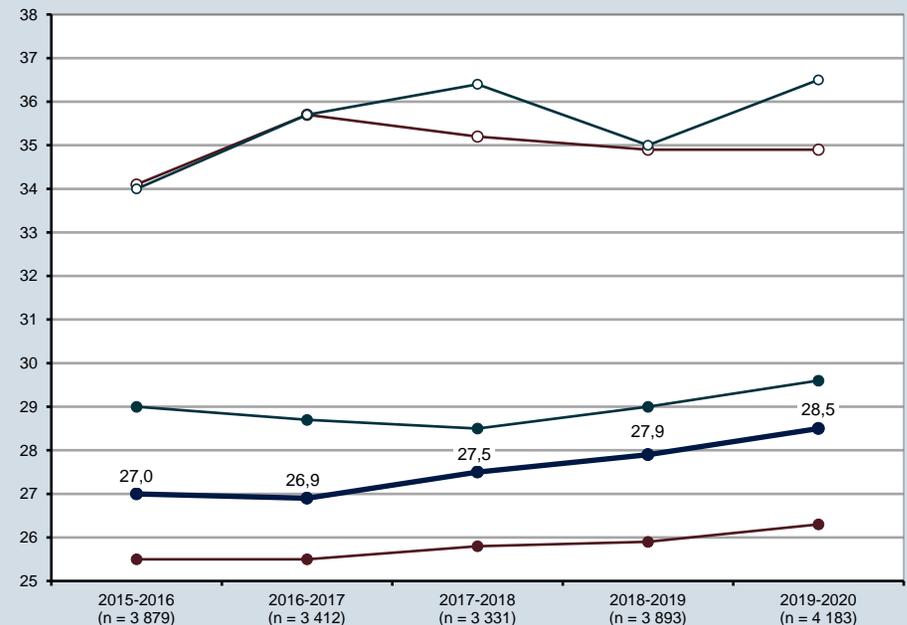
Âge moyen

Le graphique 3 montre que les diplômés qui ont obtenu un permis de l'OIIQ en 2019-2020 avaient en moyenne 28,5 ans. L'âge moyen des nouveaux titulaires de permis a augmenté de plus d'un an au cours des trois dernières années. L'âge moyen en 2019-2020 est le plus élevé enregistré à ce jour et dépasse pour la première fois la barre des 28 ans, ce qui peut s'expliquer, en partie, par la forte proportion de diplômés hors Québec (voir graphique 1, page 11), qui sont de six à huit ans plus âgés que les diplômés du Québec, comme le montre le graphique 3. Néanmoins, on remarque que l'âge moyen est en hausse chez les diplômés du Québec, et ce, tant chez les hommes que chez les femmes. Rappelons que ces dernières représentent 70 % des titulaires de permis en 2019-2020. Quant aux hommes diplômés du Québec, ils sont de trois à quatre ans plus âgés que leurs consœurs.

Depuis le début des années 2000, l'âge moyen à l'obtention du permis (pour l'ensemble des nouveaux titulaires) est toujours demeuré entre 25 et 28 ans (données non illustrées). En comparaison, les infirmières et infirmiers qui sont entrés dans la profession avant 2000 avaient, en moyenne, un peu moins de 24 ans à l'obtention de leur permis. C'est surtout à compter des années 1990 que l'âge moyen à l'entrée dans la profession a augmenté, ce qui s'explique par le fait que, pour un nombre grandissant de personnes, le choix de la profession infirmière correspond à une réorientation de carrière ou à un retour sur le marché du travail.

Graphique 3

Âge moyen au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon le sexe et selon l'origine des diplômés, permis délivrés de 2015-2016 à 2019-2020



—●— Ensemble des titulaires de permis
Diplômés du Québec : —●— Femmes —●— Hommes
Diplômés hors Québec : —○— Femmes —○— Hommes

Données démographiques

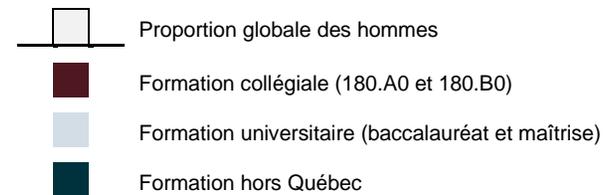
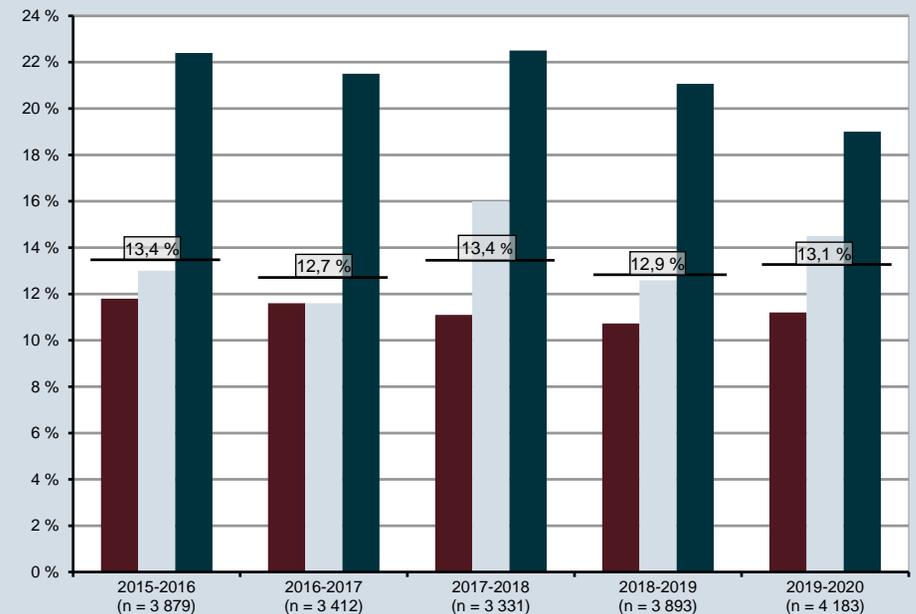
Proportion des hommes

Le graphique 4 indique que les hommes représentaient 13,1 % des titulaires de permis délivrés en 2019-2020, soit un taux comparable à celui des quatre années précédentes. Rappelons que la proportion des hommes au sein de la relève infirmière a fluctué depuis qu'ils ont été admis dans la profession en 1970 : elle avait atteint un sommet de 15 % en 1988, puis était redescendue à 8 % en 2002. Par la suite, cette proportion est remontée jusqu'à atteindre 13,8 % en 2012-2013, soit le taux le plus élevé depuis le début des années 2000. Dans l'ensemble de l'effectif, la proportion des infirmiers était de 11,5 % en 2019-2020 (*Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2019-2020*).

Chez la relève titulaire d'un diplôme collégial du Québec, la proportion des hommes se situe entre 10 et 12 % (proportions selon la formation initiale non illustrées). La proportion des infirmiers est plus élevée chez les diplômés universitaires, variant de 12 à 16 %. Quant à la relève provenant de l'extérieur du Québec, la proportion des hommes varie entre 19 et 23 % selon l'année, mais demeure, dans tous les cas, nettement plus élevée que celle observée chez les diplômés du Québec.

Graphique 4

Proportion des hommes parmi les titulaires de permis, selon la formation initiale, permis délivrés de 2015-2016 à 2019-2020



Inscription au Tableau et intégration sur le marché du travail

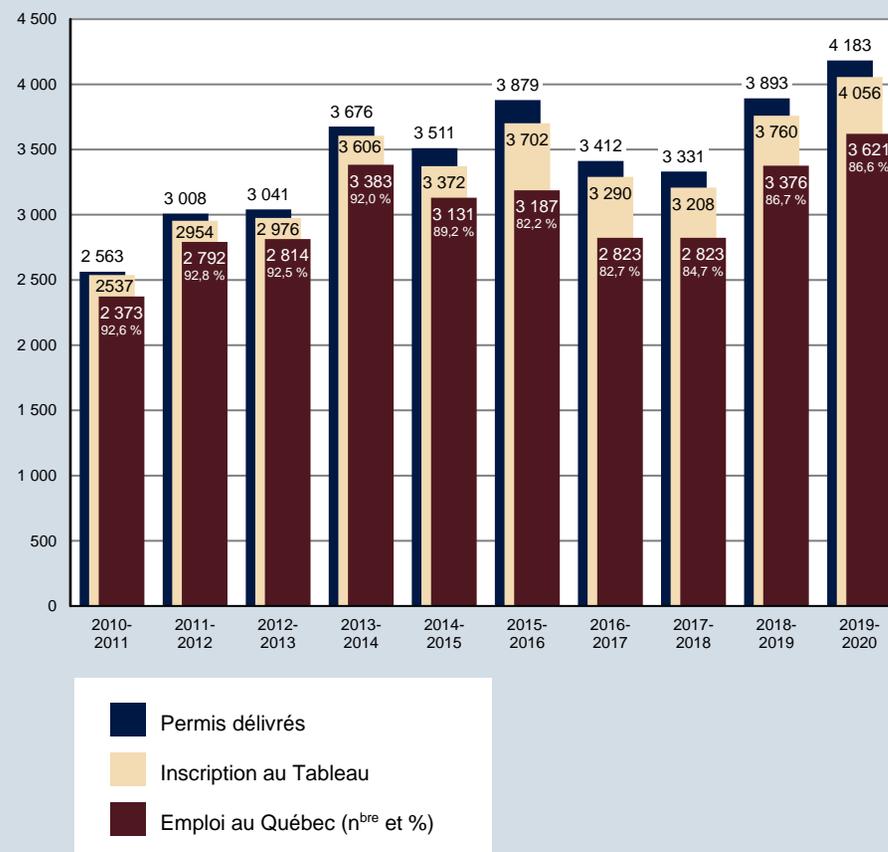
Portrait de l'ensemble des titulaires de permis

Le graphique 5 montre que 3 621 infirmières et infirmiers de la relève avaient un emploi principal au Québec au 31 mars 2020, ce qui représente 86,6 % des 4 183 titulaires de permis délivrés en 2019-2020. La proportion de la relève qui intègre le marché du travail dans l'année d'obtention du permis, ou taux d'intégration, est demeuré stable par rapport à la relève de 2018-2019. Comme le montre le graphique 5, cette proportion avait augmenté de 2 points de pourcentage en 2017-2018 et 2018-2019 après avoir atteint un plancher sous les 83 % au cours des deux années précédentes.

Rappelons que le taux d'intégration sur le marché du travail s'est maintenu entre 92 et 93 % de 2007-2008 jusqu'en 2013-2014, mais qu'il a diminué de façon marquée à partir de 2014-2015, comme le montre le graphique 5. Soulignons toutefois que, depuis 2015-2016, une proportion non négligeable de la relève infirmière intègre le marché du travail un an ou plus après l'obtention du permis¹⁰.

Graphique 5

Nombre de permis délivrés, de titulaires de permis inscrits au Tableau et de titulaires ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, de 2010-2011 à 2019-2020



10 Ce phénomène est expliqué plus en détail au graphique 7, page 17.



Inscription au Tableau et intégration sur le marché du travail

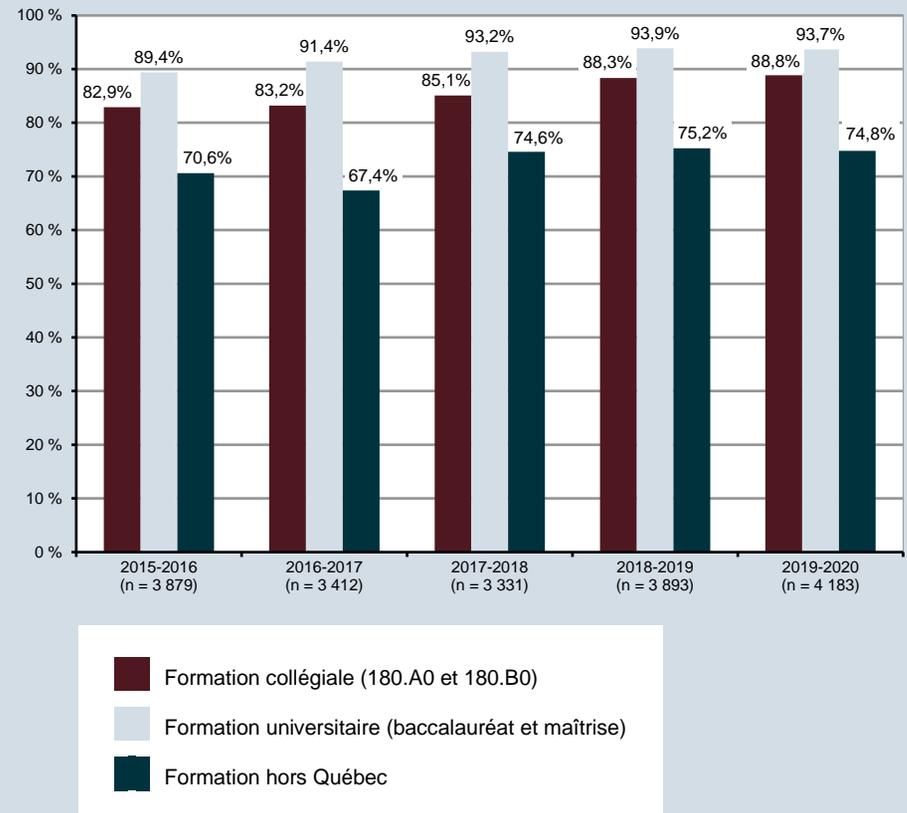
Taux d'emploi selon la formation initiale

Comme illustré à la page précédente, le taux d'intégration de la relève infirmière sur le marché de l'emploi dans l'année d'obtention du permis est passé sous la barre des 90 % depuis 2014-2015, soit six ans, et la remontée se fait lentement. Or, le graphique 6 montre que cette situation n'affecte pas les diplômés universitaires (titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise initiale); exception faite de 2015-2016, leur taux d'emploi demeure dans les 90 % et se maintient même à plus de 93 % pour les trois dernières années. Malgré une remontée du taux d'intégration des titulaires d'un DEC de 6 points de pourcentage depuis 2015-2016 pour atteindre presque 89 % en 2019-2020, un écart de 5 points demeure entre les deux groupes.

Quant au taux d'intégration de la relève formée hors Québec, il se situe autour de 75 % pour les trois dernières années. Rappelons que cette proportion dépassait les 85 % jusqu'en 2014-2015 (données non illustrées).

Graphique 6

Taux d'emploi des titulaires de permis au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon la formation initiale, de 2015-2016 à 2019-2020



Inscription au Tableau et intégration sur le marché du travail

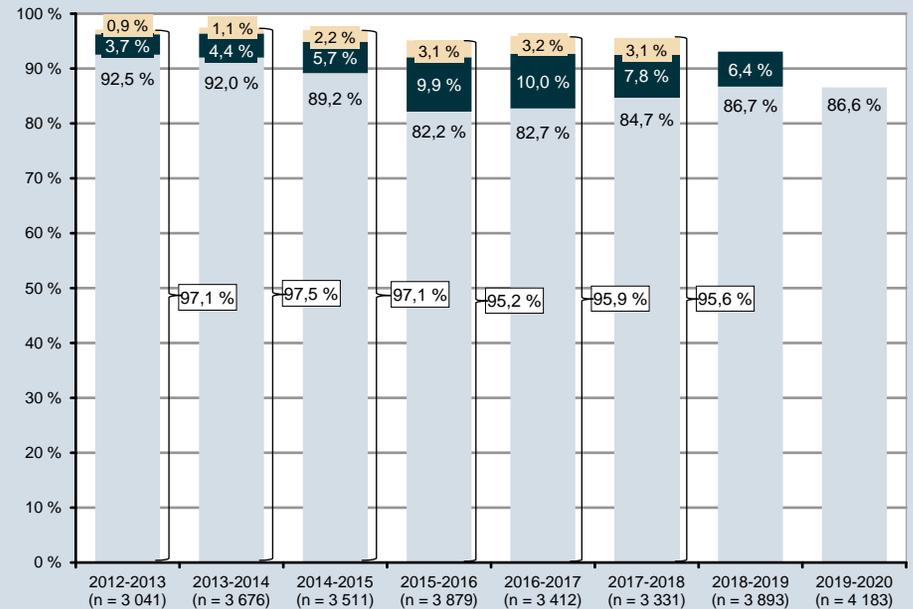
Taux d'emploi selon le temps écoulé depuis l'obtention du permis

Tel qu'il a été illustré aux pages précédentes, le taux d'intégration de la relève sur le marché du travail avant la fin de l'année d'obtention du permis a diminué à compter de 2014-2015. Comme le montre le graphique 7, dès 2015-2016, la proportion d'infirmières et infirmiers de la relève obtenant un emploi un an après l'obtention du permis est passée de 5,7 % à 9,9 %; un taux comparable est enregistré pour la relève de 2016-2017. Toutefois, la situation semble s'améliorer pour la relève des années suivantes (2017-2018 et 2018-2019); néanmoins la proportion d'infirmières et infirmiers de la relève qui intègre le marché du travail un an après l'obtention du permis demeure supérieure à 6 %, alors qu'elle était autour de 4 % avant 2014-2015.

Ainsi, même en tenant compte des titulaires de permis qui obtiennent un emploi jusqu'à deux ans après l'obtention du permis, le taux d'intégration total de la relève diminue : ce taux était supérieur à 97 % jusqu'à la relève de 2014-2015, mais il descend sous les 96 % pour la relève des trois années suivantes (2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018).

Graphique 7

Taux d'emploi des titulaires de permis, selon le temps écoulé depuis l'obtention du permis, de 2012-2013 à 2019-2020



2 ans après l'obtention du permis
 1 an après l'obtention du permis
 Année d'obtention du permis

} Taux d'intégration total dans les trois premières années

Statut d'emploi

Cette section porte sur les infirmières et infirmiers de la relève qui sont inscrits au Tableau de l'OIIQ et qui ont un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis.

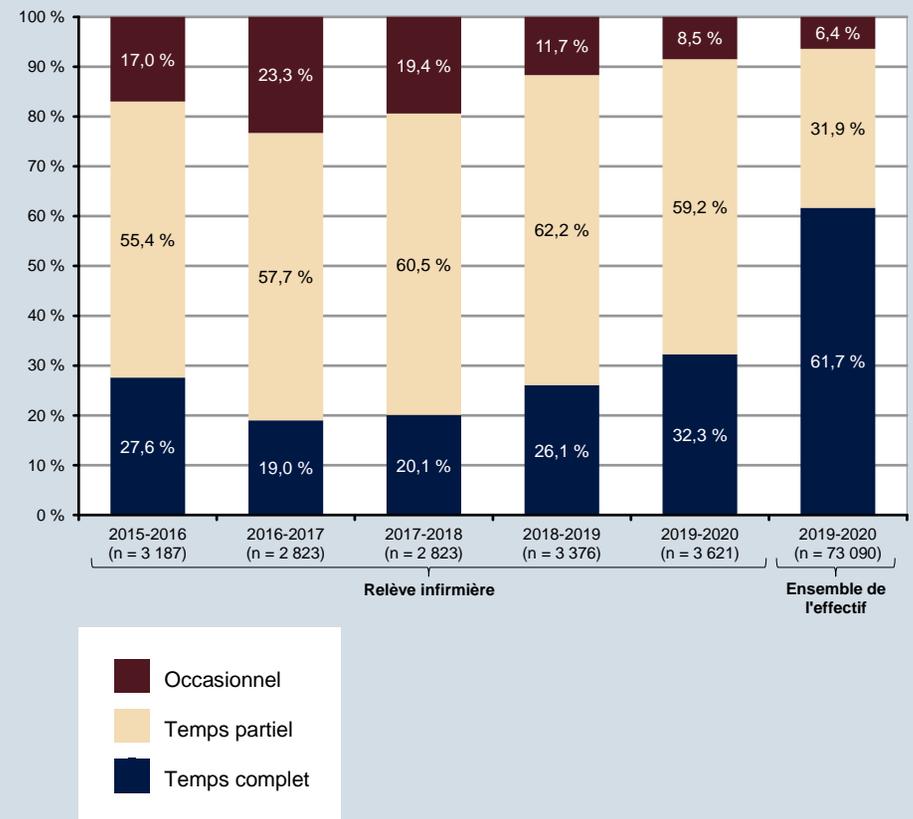
Le graphique 8 indique que 32,3 % des infirmières et infirmiers de la relève de 2019-2020 travaillaient à temps complet, 59,2 %, à temps partiel et 8,5 %, sur une base occasionnelle¹¹. La proportion de la relève travaillant à temps complet, qui avait atteint un sommet de 47 % en 2012-2013 (donnée non illustrée), a diminué de 28 points de pourcentage au cours des quatre années suivantes pour atteindre 19 % en 2016-2017. On note néanmoins une amélioration totale de 13 points au cours trois dernières années.

Parallèlement, le taux d'emploi occasionnel de la relève, qui atteignait 23,3 % en 2016-2017, est redescendu sous la barre des 10 %.

À titre comparatif, le graphique 8 montre qu'en 2019-2020, plus de 60 % de l'ensemble des infirmières et infirmiers du Québec travaillent à temps complet, soit près du double du taux enregistré pour la relève.

Graphique 8

Statut d'emploi, relève de 2015-2016 à 2019-2020 et ensemble de l'effectif en 2019-2020



¹¹ Il est possible, dans certains cas, que des membres répondent à cette question en fonction du nombre réel d'heures travaillées, plutôt qu'en fonction du statut d'emploi qui leur est attribué.

Secteur d'emploi

La grande majorité des infirmières et infirmiers de la relève exercent la profession dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Le graphique 9 indique qu'en 2019-2020, 95,3 % de la relève était embauchée dans le RSSS. Toutefois, on note que cette proportion atteignait 96,6 % pour la relève de 2015-2016; de plus anciennes données (non illustrées) montrent que cette situation était stable depuis plusieurs années. L'année d'après, cette proportion est descendue dans les 94 % et s'est maintenue à ce niveau pour la relève des années deux suivantes. On note une remontée de 1 point de pourcentage pour la relève de la dernière année. Comparativement, la proportion de l'ensemble de l'effectif qui exerce dans le RSSS est de 84,7 % en 2019-2020.

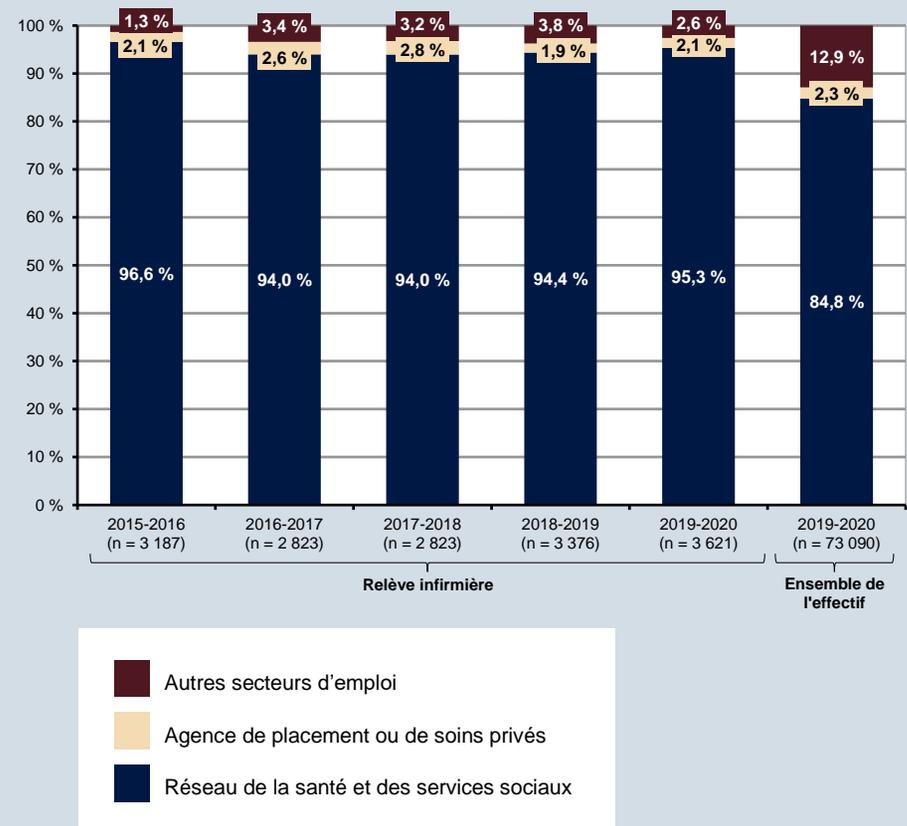
Agence de placement de personnel et de soins privés

Parallèlement à la diminution de la proportion de la relève qui travaille dans le réseau, on note une augmentation dans les autres secteurs d'emploi, notamment dans les agences de placement de personnel infirmier et de soins privés. Le graphique 9 montre que la proportion de la relève qui travaille par l'intermédiaire d'une de ces entreprises a atteint son plus haut niveau en 2017-2018, soit 2,8 %, ce qui dépassait celle observée à ce moment chez l'ensemble de l'effectif (donnée non illustrée). Cette proportion est redescendue autour de 2 % pour la relève des deux dernières années, soit un taux légèrement inférieur à celui de l'ensemble. À noter que la proportion de l'ensemble de l'effectif travaillant pour une agence de placement est en baisse depuis 2010-2011¹².

Par ailleurs, moins de 3 % des infirmières et infirmiers de la relève en 2019-2020, soit 130, travaillent dans d'autres milieux, principalement des cliniques médicales, des résidences privées pour aînés, des pharmacies et des organismes communautaires.

Graphique 9

Secteur d'emploi, relève de 2015-2016 à 2019-2020 et ensemble de l'effectif en 2019-2020



12 Voir [Rapport statistique sur l'effectif infirmier 2019-2020 – Le Québec et ses régions](#).

Domaine de pratique¹³

Le graphique 10 montre que près de la moitié des infirmières et infirmiers de la relève intègre la profession en exerçant dans le domaine de la médecine et de la chirurgie : on y trouve 43,8 % de la relève en 2019-2020. Cette proportion est presque trois fois plus élevée que celle observée chez l'ensemble de l'effectif.

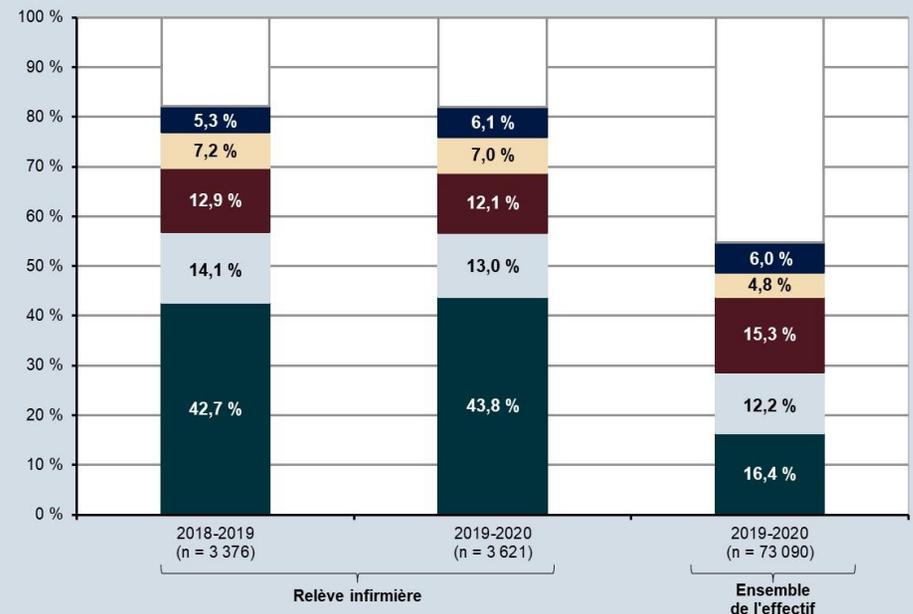
Les deux autres domaines de pratique en importance pour la relève sont les soins en gériatrie et de longue durée ainsi que les soins critiques (soins d'urgence et soins intensifs), qui occupent respectivement 13,0 % et 12,1 % des infirmières et infirmiers de la relève. La proportion de la relève en gériatrie/longue durée est un peu plus élevée que celle de l'ensemble, mais en soins critiques, elle est inférieure de 3 points de pourcentage. Les soins en périnatalité occupent eux aussi une proportion non négligeable de la relève, soit 7,0 %, comparativement à 4,8 % de l'ensemble des membres. Quant aux soins en santé mentale, on y trouve 6,1 % de la relève, soit la même proportion que chez l'ensemble. Aucun autre domaine ne regroupe plus de 4 % de la relève.

En ce qui a trait aux soins de première ligne, qui occupent 15 % de l'ensemble de l'effectif, ils n'occupent que 2,3 % de la relève en 2019-2020 (données non illustrées). On souligne toutefois que plusieurs infirmières et infirmiers s'orientent vers les soins de première ligne dans les années qui suivent leur entrée dans la profession, notamment après avoir obtenu leur baccalauréat en sciences infirmières (pour les titulaires d'un DEC). Rappelons que le baccalauréat en sciences infirmières est la formation qui prépare les infirmières et infirmiers à exercer en soins critiques et en soins dans la communauté ou en première ligne.

¹³ Les choix de réponse à la question « domaine de pratique » ont été mis à jour en 2018-2019. Par conséquent, il est impossible de comparer ces données avec celles de la relève des années antérieures.

Graphique 10

Domaine de pratique, relève de 2018-2019 et de 2019-2020 et ensemble de l'effectif en 2019-2020



- Tous les autres domaines (y compris soins de première ligne)
- Soins en santé mentale
- Soins en périnatalité
- Soins critiques
- Gériatrie/soins de longue durée
- Médecine/chirurgie

Rétention de la relève de 2001-2002 à 2018-2019

Afin de bien illustrer l'évolution de la rétention de la relève infirmière, cette section porte sur les cohortes d'infirmières et infirmiers de la relève qui ont intégré la profession à partir du début des années 2000 jusqu'en 2018-2019, soit la dernière cohorte qui a obtenu le permis d'exercice depuis au moins un an.

Le tableau 2 montre qu'en moyenne, neuf infirmières et infirmiers de la relève sur dix étaient toujours inscrits au Tableau de l'OIIQ cinq ans après l'obtention de leur permis. Ce taux de rétention a atteint un sommet dans les 92 % pour les cohortes qui ont fait leur entrée dans la profession de 2006-2007 à 2008-2009; puis, il est redescendu graduellement pour les cohortes suivantes et a atteint son plus bas niveau à 87,5 % pour la relève de 2013-2014. On note toutefois une remontée à 89,4 % pour la cohorte de 2014-2015, soit la dernière cohorte ayant obtenu le permis depuis au moins cinq ans. Rappelons par ailleurs que le taux de rétention de la relève infirmière atteignait à peine 85 % pour les cohortes qui ont fait leur entrée dans la profession dans les années 1990 (données non illustrées).

Cette fluctuation du taux de rétention de la relève pourrait s'expliquer, en partie, par le fait que les diplômés de France représentent une proportion plus importante de la relève infirmière depuis 2010 et que leur taux de rétention (après cinq ans) varie entre 55 et 65 %, selon la cohorte. Notons par ailleurs que le taux de rétention moyen des diplômés d'autres pays varie autour de 90 %, soit sensiblement le même que celui des diplômés du Québec (données non illustrées).

Enfin, le tableau 2 indique que la reprise à la hausse du taux de rétention, telle qu'observée pour la cohorte de 2014-2015, devrait se poursuivre. En effet, le taux de rétention deux ans après l'entrée dans la profession, qui atteignait son plus bas niveau à 94,1 % pour la cohorte de 2011-2012, augmente pour les cohortes suivantes et atteint 96,0 % pour la cohorte de 2016-2017. On remarque que l'augmentation se maintient même trois ans après l'entrée dans la profession.

Tableau 2

Proportion de la relève de 2001-2002 à 2018-2019 inscrite au Tableau de l'OIIQ, selon le nombre d'années depuis l'obtention du permis d'exercice

Année de délivrance du permis et nombre de titulaires s'inscrivant au Tableau au cours de l'année	Proportion de titulaires inscrits au Tableau après...				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
2001-2002 (n = 1 373)	95,7%	93,0%	91,1%	89,1%	88,8%
2002-2003 (n = 2 286)	96,4%	93,9%	92,2%	91,1%	89,3%
2003-2004 (n = 2 783)	96,5%	94,9%	92,7%	90,4%	89,7%
2004-2005 (n = 2 775)	97,6%	94,3%	91,7%	91,0%	90,2%
2005-2006 (n = 2 805)	98,4%	95,1%	94,0%	92,2%	91,6%
2006-2007 (n = 2 762)	97,7%	95,6%	94,1%	92,5%	92,1%
2007-2008 (n = 2 841)	97,7%	95,9%	95,3%	93,9%	92,0%
2008-2009 (n = 2 571)	98,1%	96,5%	95,1%	93,5%	92,2%
2009-2010 (n = 2 347)	97,6%	95,3%	93,1%	91,8%	90,5%
2010-2011 (n = 2 537)	96,8%	95,0%	92,9%	90,2%	90,0%
2011-2012 (n = 2 955)	96,8%	94,1%	92,5%	89,9%	87,9%
2012-2013 (n = 2 976)	96,9%	94,4%	91,8%	90,3%	88,1%
2013-2014 (n = 3 606)	97,5%	94,2%	91,5%	89,3%	87,5%
2014-2015 (n = 3 372)	97,9%	95,3%	92,7%	90,9%	89,4%
2015-2016 (n = 3 702)	98,0%	95,1%	92,2%	90,8%	
2016-2017 (n = 3 290)	97,8%	96,0%	93,5%		
2017-2018 (n = 3 208)	98,0%	95,8%			
2018-2019 (n = 3 760)	97,6%				
Taux de rétention moyen	97,4%	95,0%	92,9%	91,1%	90,0%



Annexe 7 – Rétention de la relève par région du lieu d'exercice

Découpage régional

Les données régionales comprises en annexe sont présentées selon les dix-sept régions administratives (exception faite du Nord-du-Québec) établies par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Loi sur la division territoriale (L.R.Q., c. D-11). Quant aux 12 fascicules régionaux qui complètent ce rapport, ils font référence aux sections de l'OIIQ. Le tableau ci-dessous indique la correspondance entre les sections de l'OIIQ ou ordres régionaux, les régions administratives et les régions sociosanitaires du MSSS. Les tableaux en annexe sont présentés selon l'ordre numérique des régions administratives.

Sections de l'OIIQ	Régions administratives	Régions sociosanitaires
Abitibi-Témiscamingue	08 – Abitibi-Témiscamingue	08 – Abitibi-Témiscamingue
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	01 – Bas-Saint-Laurent	01 – Bas-Saint-Laurent
	11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Chaudière-Appalaches	12 – Chaudière-Appalaches	12 – Chaudière-Appalaches
Côte-Nord	09 – Côte-Nord	09 – Côte-Nord
Estrie	05 – Estrie	05 – Estrie
Laurentides/Lanaudière	14 – Lanaudière	14 – Lanaudière
	15 – Laurentides	15 – Laurentides
Mauricie et Centre-du-Québec	04 – Mauricie	04 – Mauricie et Centre-du- Québec
	17 – Centre-du-Québec	
Montérégie	16 – Montérégie ¹⁴	16 – Montérégie
Montréal/Laval	06 – Montréal	06 – Montréal
	13 – Laval	13 – Laval
Outaouais	07 – Outaouais	07 – Outaouais
Québec	03 – Capitale-Nationale	03 – Capitale-Nationale
Saguenay-Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec	02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean
	10 – Nord-du-Québec ¹⁵	10 – Nord-du-Québec
		17 – Nunavik
		18 – Terres-Cries-de-la-Baie-James



Méthodologie - Collecte et traitement des données

14 Les installations et points de services des anciens CSSS La Pommeraie et CSSS de la Haute-Yamaska situés dans la région administrative de la Montérégie, ont été fusionnés au CIUSSS de l'Estrie-CHUS le 1^{er} avril 2015. Dans le présent rapport, les infirmières et infirmiers qui travaillent dans ces installations sont comptés dans la région administrative de Montérégie.

15 Puisque la région du Nord-du-Québec compte moins de 10 infirmières et infirmiers de la relève par an, aucune donnée sur la relève n'est présentée pour cette région.

Déclaration annuelle – domaine de pratique

Puisque la déclaration annuelle peut être remplie seulement en ligne, aucune version papier n'est disponible; il n'est donc pas possible de la reproduire dans le présent document. L'information présentée ci-dessous indique, tels qu'ils apparaissent en ligne, les choix de réponse à la question « domaine de pratique ».

Domaine de pratique (regroupé)	Domaine de pratique (spécifique)
<ul style="list-style-type: none"> • Soins généraux et spécialisés 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gériatrie/soins de longue durée ○ Médecine/chirurgie (cardio., néphro., neuro., pneumo., etc.) ○ Oncologie ○ Pédiatrie ○ Soins d'urgence ○ Soins intensifs (y compris néonatalogiques)
<ul style="list-style-type: none"> • Soins en santé mentale 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Soins de première ligne ○ Soins spécialisés et ultraspécialisés
<ul style="list-style-type: none"> • Soins en périnatalité 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Salle d'accouchement ○ Unité mère-enfant/soins postnataux
<ul style="list-style-type: none"> • Soins périopératoires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Salle d'opération ○ Salle de réveil
<ul style="list-style-type: none"> • Soins ambulatoires 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chirurgie d'un jour ○ Clinique externe ○ Endoscopie ○ Hémodialyse
<ul style="list-style-type: none"> • Soins en réadaptation 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dépendance ○ Déficience intellectuelle ○ Déficience physique

Déclaration annuelle – domaine de pratique (suite)

Domaine de pratique (regroupé)	Domaine de pratique (spécifique)
<ul style="list-style-type: none"> ● Soins de première ligne 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Enfants, parents et famille ○ Info-Santé ○ Santé des jeunes/scolaire ○ Santé sexuelle ○ Services courants ○ Soutien/soins à domicile ○ Vaccination/santé voyage
<ul style="list-style-type: none"> ● Autres domaines 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Dons et greffes d'organes et de tissus ○ Prévention et contrôle des infections ○ Santé et sécurité au travail ○ Santé publique ○ Soins en milieu carcéral ○ Soins médico-esthétiques ○ Soins palliatifs et de fin de vie ○ Soins podologiques ○ Stomothérapie/soins de plaie ○ Autre domaine ○ Ne s'applique pas



Secteur d'emploi

L'OIIQ attribue une catégorie à toutes les organisations déclarées comme lieu d'exercice (y compris les travailleurs autonomes) par les membres et situées au Québec. Cette catégorie décrit le type d'établissement, d'entreprise ou d'organisme dont il s'agit. Dans la présente publication, ces catégories sont regroupées sous trois grands secteurs, comme le montre le tableau suivant.

Secteur d'emploi	Contenu
<ul style="list-style-type: none"> Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) 	<p>Établissement public¹⁶ :</p> <ul style="list-style-type: none"> centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) centre hospitalier universitaire et institut universitaire (établissements non fusionnés) établissement desservant une population nordique et autochtone <p>Établissement privé conventionné ou privé non conventionné¹⁷</p>
<ul style="list-style-type: none"> Agence de placement de personnel infirmier ou de soins 	<p>Entreprise privée ayant pour activité principale l'affectation d'infirmières (ou autres catégories de personnel) auprès d'établissements de santé, d'entreprises, de patients ou de leur famille</p>
<ul style="list-style-type: none"> Autre secteur d'emploi 	<p>Employeur public (autre que le RSSS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> organisme public ou parapublic du domaine de la santé (p. ex., Institut national de santé publique) ou d'autres domaines (p. ex., ministère de la Défense nationale, centres de détention, etc.) <p>Secteur privé :</p> <ul style="list-style-type: none"> clinique médicale, clinique de soins infirmiers ou de soins de santé compagnie pharmaceutique entreprise hors du domaine de la santé (p. ex., industrie minière ou forestière) résidence privée pour personnes âgées et autres clientèles <p>Secteur communautaire/OSBL :</p> <ul style="list-style-type: none"> organisme communautaire, communauté religieuse, communauté autochtone <p>Secteur de l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> établissement d'enseignement (cégep, université, centre de formation professionnelle)



Méthodologie - Collecte et traitement des données

16 Comprend les infirmières et infirmiers qui sont affectés dans des groupes de médecine de famille (GMF), mais qui ont comme employeur et agent payeur un établissement public (CISSS ou CIUSSS).

17 L'OIIQ inclut ces établissements dans le secteur RSSS puisqu'ils exploitent une mission CH, CHSLD, CLSC ou CR.

Poursuite de la formation au baccalauréat, par région du lieu d'exercice¹⁸

Région du lieu d'exercice	2015-2016			2016-2017			2017-2018			2018-2019			2019-2020			Moyenne (5 cohortes)
	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	Exercent dans la région		Inscrits au BAC	
	N ^{bre}	N ^{bre}	%	%												
Bas-Saint-Laurent	64	55	85,9 %	42	36	85,7 %	38	31	81,6 %	71	55	77,5 %	65	48	73,8 %	80,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	86	55	64,0 %	72	43	59,7 %	69	45	65,2 %	90	52	57,8 %	91	38	41,8 %	57,1 %
Capitale-Nationale	309	204	66,0 %	244	161	66,0 %	223	152	68,2 %	260	191	73,5 %	260	176	67,7 %	68,2 %
Mauricie	62	22	35,5 %	75	25	33,3 %	87	28	32,2 %	85	47	55,3 %	103	49	47,6 %	41,5 %
Estrie	172	95	55,2 %	109	63	57,8 %	98	53	54,1 %	123	76	61,8 %	135	69	51,1 %	55,9 %
Montréal	605	200	33,1 %	538	201	37,4 %	522	209	40,0 %	645	279	43,3 %	701	320	45,6 %	40,2 %
Outaouais	71	16	22,5 %	53	22	41,5 %	55	31	56,4 %	49	34	69,4 %	66	24	36,4 %	43,2 %
Abitibi-Témiscamingue	43	37	86,0 %	45	33	73,3 %	41	34	82,9 %	32	23	71,9 %	43	32	74,4 %	77,9 %
Côte-Nord	39	19	48,7 %	29	16	55,2 %	22	14	63,6 %	15	7	46,7 %	21	14	66,7 %	55,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	30	19	63,3 %	24	11	45,8 %	18	8	44,4 %	16	8	50,0 %	18	6	33,3 %	49,1 %
Chaudière-Appalaches	105	79	75,2 %	96	62	64,6 %	91	68	74,7 %	95	70	73,7 %	87	72	82,8 %	74,1 %
Laval	68	43	63,2 %	61	26	42,6 %	49	27	55,1 %	91	52	57,1 %	88	46	52,3 %	54,3 %
Lanaudière	91	42	46,2 %	86	46	53,5 %	103	51	49,5 %	88	48	54,5 %	101	58	57,4 %	52,2 %
Laurentides	120	65	54,2 %	103	53	51,5 %	89	45	50,6 %	85	56	65,9 %	94	44	46,8 %	53,6 %
Montérégie	324	166	51,2 %	323	153	47,4 %	283	122	43,1 %	322	180	55,9 %	303	155	51,2 %	49,9 %
Centre-du-Québec	68	34	50,0 %	84	32	38,1 %	51	24	47,1 %	37	19	51,4 %	50	23	46,0 %	45,5 %
Hors Québec ou sans emploi	358	178	49,7 %	329	187	56,8 %	252	145	57,5 %	227	123	54,2 %	239	132	55,2 %	54,4 %
Ensemble du Québec	2 619	1 330	50,8 %	2 318	1 172	50,6 %	2 092	1 087	52,0 %	2 332	1 320	56,6 %	2 468	1 306	52,9 %	52,5 %



Retour au graphique provincial

18 Ce tableau concerne seulement la relève infirmière titulaire d'un DEC 180.A0 qui était inscrite au Tableau de l'OIIQ au cours de l'année d'obtention du permis. Les données indiquent si ces infirmières et infirmiers se sont inscrits au baccalauréat en sciences infirmières au cours de cette même année (session d'automne ou d'hiver). Le taux de poursuite des études ne tient pas compte de ceux et celles qui s'inscrivent au baccalauréat plus d'un an après l'entrée dans la profession (environ 10 %) ou qui étudient dans une université située hors du Québec.

Infirmières et infirmiers de la relève embauchés par région¹⁹

Région du lieu d'exercice	2015-2016		2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		Variation moyenne des cinq dernières années
	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	Nombre	Variation	
Bas-Saint-Laurent	68	19,3 %	48	-29,4 %	40	-16,7 %	78	95,0 %	66	-15,4 %	10,6 %
Saguenay-Lac-St-Jean	98	-7,5 %	85	-13,3 %	87	2,4 %	117	34,5 %	111	-5,1 %	2,2 %
Capitale-Nationale	391	-6,5 %	355	-9,2 %	339	-4,5 %	404	19,2 %	445	10,1 %	1,8 %
Mauricie	76	-23,2 %	83	9,2 %	116	39,8 %	106	-8,6 %	120	13,2 %	6,1 %
Estrie	245	37,6 %	143	-41,6 %	113	-21,0 %	163	44,2 %	170	4,3 %	4,7 %
Montréal	1 088	-6,1 %	982	-9,7 %	1 052	7,1 %	1 384	31,6 %	1 471	6,3 %	5,8 %
Outaouais	113	4,6 %	85	-24,8 %	83	-2,4 %	87	4,8 %	112	28,7 %	2,2 %
Abitibi-Témiscamingue	46	-9,8 %	53	15,2 %	49	-7,5 %	37	-24,5 %	49	32,4 %	1,2 %
Côte-Nord	43	30,3 %	33	-23,3 %	24	-27,3 %	20	-16,7 %	29	45,0 %	1,6 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	45	50,0 %	27	-40,0 %	26	-3,7 %	24	-7,7 %	25	4,2 %	0,6 %
Chaudière-Appalaches	122	11,9 %	117	-4,1 %	110	-6,0 %	114	3,6 %	102	-10,5 %	-1,0 %
Laval	107	11,5 %	94	-12,1 %	91	-3,2 %	134	47,3 %	151	12,7 %	11,2 %
Lanaudière	114	50,0 %	109	-4,4 %	130	19,3 %	106	-18,5 %	119	12,3 %	11,7 %
Laurentides	150	2,0 %	129	-14,0 %	115	-10,9 %	112	-2,6 %	135	20,5 %	-1,0 %
Montréal	390	0,5 %	387	-0,8 %	387	0,0 %	441	14,0 %	453	2,7 %	3,3 %
Centre-du-Québec	81	24,6 %	87	7,4 %	59	-32,2 %	44	-25,4 %	60	36,4 %	2,2 %
Total	3 187	1,8 %	2 823	-11,4 %	2 823	0,0 %	3 376	19,6 %	3 621	7,3 %	3,4 %



Retour au graphique provincial

¹⁹ Ces données indiquent la région dans laquelle exerçaient les infirmières et infirmiers de la relève, au 31 mars de l'année d'obtention du permis, sans tenir compte de la région dans laquelle ils ont fait leur formation initiale, y compris la relève infirmière diplômée hors Québec. Les titulaires de permis sans emploi ou exerçant à l'extérieur du Québec ne sont pas inclus.

Statut d'emploi, par région du lieu d'exercice

Région du lieu d'exercice	2015-2016				2016-2017				2017-2018				2018-2019				2019-2020			
	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel	Exercent dans la région	Temps complet	Temps partiel	Occa-sionnel
Bas-Saint-Laurent	68	7,4 %	60,3 %	32,4 %	48	6,3 %	64,6 %	29,2 %	40	2,5 %	57,5 %	40,0 %	78	10,3 %	60,3 %	29,5 %	66	30,3 %	54,5 %	15,2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	98	12,2 %	54,1 %	33,7 %	85	9,4 %	50,6 %	40,0 %	87	8,0 %	40,2 %	51,7 %	117	19,7 %	48,7 %	31,6 %	111	22,5 %	45,9 %	31,5 %
Capitale-Nationale	391	23,5 %	58,1 %	18,4 %	355	24,8 %	45,1 %	30,1 %	339	24,2 %	51,0 %	24,8 %	404	33,7 %	50,2 %	16,1 %	445	39,6 %	50,3 %	10,1 %
Mauricie	76	6,6 %	50,0 %	43,4 %	83	1,2 %	30,1 %	68,7 %	116	11,2 %	38,8 %	50,0 %	106	7,5 %	48,1 %	44,3 %	120	19,2 %	56,7 %	24,2 %
Estrie	245	39,2 %	44,9 %	15,9 %	143	15,4 %	57,3 %	27,3 %	113	12,4 %	61,9 %	25,7 %	163	22,7 %	69,3 %	8,0 %	170	24,7 %	69,4 %	5,9 %
Montréal	1 088	30,6 %	55,8 %	13,6 %	982	22,1 %	61,5 %	16,4 %	1 052	24,3 %	64,4 %	11,3 %	1 384	29,6 %	64,7 %	5,7 %	1 471	34,5 %	60,5 %	5,0 %
Outaouais	113	49,6 %	45,1 %	5,3 %	85	24,7 %	65,9 %	9,4 %	83	18,1 %	73,5 %	8,4 %	87	24,1 %	71,3 %	4,6 %	112	29,5 %	67,0 %	3,6 %
Abitibi-Témiscamingue	46	28,3 %	69,6 %	2,2 %	53	28,3 %	66,0 %	5,7 %	49	22,4 %	63,3 %	14,3 %	37	13,5 %	83,8 %	2,7 %	49	18,4 %	77,6 %	4,1 %
Côte-Nord	43	11,6 %	67,4 %	20,9 %	33	9,1 %	60,6 %	30,3 %	24	12,5 %	75,0 %	12,5 %	20	30,0 %	40,0 %	30,0 %	29	58,6 %	27,6 %	13,8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madelein	45	57,8 %	31,1 %	11,1 %	27	48,1 %	40,7 %	11,1 %	26	53,8 %	30,8 %	15,4 %	24	41,7 %	54,2 %	4,2 %	25	64,0 %	36,0 %	0,0 %
Chaudière-Appalaches	122	8,2 %	58,2 %	33,6 %	117	4,3 %	51,3 %	44,4 %	110	10,9 %	47,3 %	41,8 %	114	14,0 %	69,3 %	16,7 %	102	26,5 %	62,7 %	10,8 %
Laval	107	13,1 %	78,5 %	8,4 %	94	8,5 %	83,0 %	8,5 %	91	12,1 %	83,5 %	4,4 %	134	26,9 %	70,1 %	3,0 %	151	34,4 %	64,2 %	1,3 %
Lanaudière	114	16,7 %	73,7 %	9,6 %	109	10,1 %	74,3 %	15,6 %	130	8,5 %	67,7 %	23,8 %	106	21,7 %	70,8 %	7,5 %	119	29,4 %	63,9 %	6,7 %
Laurentides	150	31,3 %	56,7 %	12,0 %	129	14,7 %	64,3 %	20,9 %	115	13,0 %	68,7 %	18,3 %	112	23,2 %	67,9 %	8,9 %	135	28,9 %	65,9 %	5,2 %
Montérégie	390	22,8 %	56,2 %	21,0 %	387	14,0 %	62,5 %	23,5 %	387	17,1 %	66,9 %	16,0 %	441	22,0 %	63,7 %	14,3 %	453	27,2 %	61,8 %	11,0 %
Centre-du-Québec	81	58,0 %	27,2 %	14,8 %	87	48,3 %	20,7 %	31,0 %	59	57,6 %	23,7 %	18,6 %	44	43,2 %	29,5 %	27,3 %	60	38,3 %	31,7 %	30,0 %
Ensemble du Québec	3 187	27,6 %	55,4 %	17,0 %	2 823	19,0 %	57,7 %	23,3 %	2 823	20,1 %	60,5 %	19,4 %	3 376	26,1 %	62,2 %	11,7 %	3 621	32,3 %	59,2 %	8,5 %



Retour au graphique provincial

Rétention de la relève, par région du lieu d'exercice²⁰

Région du lieu d'exercice	2010-2011			2011-2012			2012-2013			2013-2014			2014-2015			Taux de rétention moyen (5 cohortes)
	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	Exercent dans la région		Taux de rétention après 5 ans	
	31 mars 2011	31 mars 2016		31 mars 2012	31 mars 2017		31 mars 2013	31 mars 2018		31 mars 2014	31 mars 2019		31 mars 2015	31 mars 2020		
Bas-Saint-Laurent	70	58	82,9 %	68	58	85,3 %	69	54	78,3 %	77	63	81,8 %	57	44	77,2 %	81,2 %
Saguenay-Lac-St-Jean	78	68	87,2 %	131	110	84,0 %	140	118	84,3 %	113	92	81,4 %	106	81	76,4 %	82,6 %
Capitale-Nationale	313	244	78,0 %	400	300	75,0 %	392	287	73,2 %	454	317	69,8 %	418	312	74,6 %	73,8 %
Mauricie	76	64	84,2 %	80	59	73,8 %	114	94	82,5 %	126	93	73,8 %	99	81	81,8 %	79,0 %
Estrie	116	83	71,6 %	121	84	69,4 %	126	93	73,8 %	144	111	77,1 %	178	125	70,2 %	72,4 %
Montréal	1015	745	73,4 %	1153	854	74,1 %	1130	832	73,6 %	1330	934	70,2 %	1159	844	72,8 %	72,7 %
Outaouais	71	45	63,4 %	86	66	76,7 %	74	46	62,2 %	105	77	73,3 %	108	75	69,4 %	69,6 %
Abitibi-Témiscamingue	45	38	84,4 %	51	43	84,3 %	47	39	83,0 %	53	41	77,4 %	51	40	78,4 %	81,4 %
Côte-Nord	19	17	89,5 %	13	12	92,3 %	22	16	72,7 %	14	10	71,4 %	33	21	63,6 %	75,2 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	28	21	75,0 %	29	24	82,8 %	23	17	73,9 %	16	14	87,5 %	30	19	63,3 %	75,4 %
Chaudière-Appalaches	83	61	73,5 %	87	73	83,9 %	80	65	81,3 %	102	75	73,5 %	109	80	73,4 %	76,8 %
Laval	56	40	71,4 %	62	46	74,2 %	58	33	56,9 %	88	53	60,2 %	96	69	71,9 %	66,9 %
Lanaudière	54	37	68,5 %	90	76	84,4 %	82	68	82,9 %	102	81	79,4 %	76	58	76,3 %	79,2 %
Laurentides	69	49	71,0 %	87	66	75,9 %	72	56	77,8 %	131	106	80,9 %	147	110	74,8 %	76,5 %
Montréal	228	178	78,1 %	273	211	77,3 %	317	257	81,1 %	450	339	75,3 %	388	294	75,8 %	77,2 %
Centre-du-Québec	43	37	86,0 %	57	38	66,7 %	59	47	79,7 %	67	53	79,1 %	65	46	70,8 %	75,9 %
Taux de rétention régionale moyen²¹			72,8 %			78,5 %			75,5 %			74,5 %			71,0 %	74,1 %



Retour au tableau provincial

²⁰ Le taux de rétention régionale correspond à la proportion des infirmières et infirmiers de la relève qui exercent toujours dans la même région cinq ans après leur entrée dans la profession. Ce tableau tient compte seulement des cinq dernières cohortes qui ont obtenu leur permis depuis au moins cinq ans.

²¹ Bien que le taux de rétention cinq ans après l'entrée dans la profession s'élève à 90 % (taux moyen pour les cinq cohortes, voir tableau 2, page 21), bon nombre d'infirmières et infirmiers changent d'employeur et souvent même de région au cours de leur carrière. Le taux de rétention régionale moyen est donc nécessairement plus bas (voir note précédente).